



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
05 décembre 2024

OBJET

CCAS

REPAS DES AINES :
FIXATION DU TARIF
ACCOMPAGNATEUR

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 18/12/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.52

Séance du 12 décembre 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, M ARNAL, Mme BRACHOTTE, Mme BRECHEMIER, M CASALE, Mme LIME VIEILLE, M KURT

Etaient absents : Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER, M DUMONT, Mme FERNIOT, M MANZONI, Mme POURET

Secrétaire de séance : M Bernard ANDREZ

Procurations de vote : M LAPOIRE / Mme GUILLEUX, Mme POURET / Mme BRECHEMIER

Depuis 2023, l'âge retenu pour l'invitation au repas, a été fixé à 75 ans. Aussi, comme chaque année, les personnes qui le souhaitent peuvent venir accompagnée par une personne n'ayant pas 75 ans (compagne/compagnon généralement) mais il est demandé une participation financière à cet accompagnant.

Il est proposé de maintenir un tarif « accompagnateur » à 30€.

Le conseil d'administration :

- **Approuve le tarif ci-dessus**
- **Autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

